



je voudrais avoir une idée

Par **stemay**, le **10/03/2009** à **00:17**

bjr,je voudrais savoir après combien d'année un étranger en situation irrégulière marié(e)avec un ressortissant français(e)peut avoir un titre de séjour.Et si il(elle) est protégé contre toutes les mesures d'éloignement malgré le manque de visas long séjour,il n'est peut bénéficier d'aucun titre.

Par **jeetendra**, le **10/03/2009** à **09:44**

bonjour, si vous êtes en [fluo]situation irrégulière [/fluo]même marié à un conjoint Français, en l'état actuel du droit vous n'êtes pas régularisable en France, seule solution obtenir un visa long séjour depuis votre pays d'origine, courage à vous, cordialement